

- sur support papier (dossier PLUI sans ses annexes) et sur poste informatique (dossier d'enquête complet) en maires de Chassiers et Launac-en-Vivarais, aux jours et heures d'ouverture habituels de chaque mairie, sauf événements, jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles ;
- sur support papier (carte postale de la commune uniquement) et sur poste informatique (dossier complet) en maires de Chazeaux, Joannas, Largentière, Montréal, Puyet, Roynet, Sanilhac, Tauriac-et-Uzer, aux jours et heures d'ouverture habituels en chaque mairie, sauf événements, jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles ;
- Sur le site Internet <https://www.registre-numerique.fr/elaboration> à la valdeligne également accessible depuis le site Internet de la communauté de communes du Val de Ligne <https://www.cc-va-deligne.fr>

5) TRANSMISSION DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS

Les observations et propositions pourront être transmises :

- Sur les registres papier d'enquête publique mis en place au siège de la communauté de communes du Val de Ligne ainsi que dans les mairies de Chassiers, Chazeaux, Joannas, Largentière, Launac-en-Vivarais, Montréal, Puyet, Roynet, Sanilhac, Tauriac, Uzer ;
- Sur le registre numérique à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/elaboration-blui-valdeligne>
- Par voie postale à : Mairie la Présidente de la commission d'enquête – Communauté de communes du Val de Ligne 54, avenue de la République 07110 LARGENTIERE ;
- Par e-mail à elaboration-blui-va-deligne@mairiedeligne.fr ou par notre numérique.

6) PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- Lundi 7 septembre 9h-12h en mairie de Chassiers
- Vendredi 11 septembre 9h30-10h30 en mairie de Tauriac
- Lundi 14 septembre 14h-17h en mairie de Launac-en-Vivarais
- Vendredi 18 septembre 9h-12h en mairie de Chassiers
- Lundi 21 septembre 9h-12h en mairie de Joannas
- Mercredi 22 septembre 17h-20h au siège de la communauté de communes du Val de Ligne à Largentière
- Mercredi 23 septembre 14h-17h en mairie d'Uzer
- Jeudi 24 septembre 14h-17h en mairie de Sanilhac
- Vendredi 25 septembre 14h-17h en mairie de Chazeaux
- Vendredi 30 septembre 9h-12h en mairie de Puyet
- Vendredi 7 octobre 9h-12h en mairie de Montréal
- Lundi 10 octobre 16h-19h en mairie de Roynet
- Vendredi 13 octobre 9h-12h en mairie de Largentière
- Jeudi 8 octobre 9h-12h en mairie de Launac
- Samedi 10 octobre 9h-12h au siège de la communauté de communes du Val de Ligne à Largentière

7) MISE A DISPOSITION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes du Val de Ligne, en mairies de Chassiers, Chazeaux, Joannas, Largentière, Launac-en-Vivarais, Montréal, Puyet, Roynet, Sanilhac, Tauriac, Uzer, en Préfecture ainsi que sur le site Internet de la communauté de communes du Val de Ligne, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

